

CAPL

A la demande d'une organisation syndicale, les CAPL des cadres C ont été déplacées.

Vous trouverez ci-dessous les dates retenues pour les réunions.

Les CAPL affectations locales devraient avoir lieu :

-le 1er juillet pour les agent C (filiale Gestion Publique et Filière Fiscale) et B (filiale Gestion Publique)

-le 12 juillet pour les agents A (filiale Gestion Publique et Filière Fiscale) et B (Filière Fiscale).

Compte tenu de la date de sortie du mouvement définitif des cadres B filiale fiscale (le 4 juillet), le délai de transmission des documents de travail ne pourra pas être respecté. Nous pensons pouvoir vous les adresser dans la journée du 9 juillet.